



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/012

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT TOURISTIQUE
ENTRE LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU BAZADAIS,
DE CONVERGENCE GARONNE, DE MONTESQUIEU, DU SUD
GIRONDE, LES OFFICES DU TOURISME ET LA ROUTE DES
VINS – AVENANT 2**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 37

Quorum : 23

Date de convocation : 27 janvier 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 27 janvier 2023

Secrétaire de séance : Martine TALABOT

**Le 2 février de l'année deux mille
vingt-trois à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 8 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P (visio)		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	E	M. CLAIR
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	E	M. GILLET
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	M. GACHET	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	Mme TALABOT	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P (visio)		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PRÉVOTEAU
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	E	M. MONGE
MÉRIAU Stéphane	P		POLSTER Monique	E	M. LAFFARGUE
MONGE Jean-Claude	P (visio)		SIDAOUI Alain	P (visio)	
SAUNIER Catherine	A		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	A	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P (visio)		GIRAUDEAU Isabelle	E	
AULANIER Benoist	E	M. MÉRIAU			

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/012

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT TOURISTIQUE ENTRE LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU BAZADAIS, DE CONVERGENCE GARONNE, DE MONTESQUIEU, DU SUD GIRONDE, LES OFFICES DU TOURISME ET LA ROUTE DES VINS – AVENANT 2

Vu les statuts du Conseil Communautaire de la Communauté de communes de Montesquieu (CCM) et notamment l'article 3-1-1 relatif au tourisme,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCM n°2005/49 en date du 23 septembre 2005, qui a créé l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) de l'Office de Tourisme de Montesquieu,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCM n°2005/49 approuvant les statuts de l'Office de Tourisme,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCM n° 2021/139 portant sur la signature de la Convention cadre de partenariat pour la structuration touristique du Sud Gironde entre les communautés de communes du Bazadais, de Convergence Garonne, de Montesquieu, de Sauternes Graves Landes Girondines du Sud Gironde, les offices du tourisme du Bazadais, du Pays de Cadillac et de Podensac, de Montesquieu et la Route des Vins de Bordeaux en Graves et Sauternes (ci-après, la « Convention cadre »),

Vu la Convention cadre signée le 6 octobre 2021,

Vu la délibération 2022-125 portant sur la signature de l'avenant n°1 à la Convention cadre,

Vu la proposition d'avenant n°2 à la Convention cadre ci-après annexée,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

En 2015, les Communautés de communes du Bazadais, de Montesquieu, de Podensac et du Sud Gironde sont devenus, par le biais de leurs Offices de Tourisme, partenaires dans le cadre de l'appel à projet régional de Nouvelle Organisation Touristique des Territoires (NOTT).

De novembre 2020 à avril 2021, les offices de Tourisme du Bazadais, de Montesquieu et de Sauternes Graves Landes Girondines se sont fait accompagner dans le cadre de la NOTT par le cabinet Emotio Tourisme. Le but de cet accompagnement était de définir une stratégie touristique à l'échelle du Sud Gironde.

Le service tourisme de la collectivité de Convergence Garonne, en tant que collectivité voisine, a été intégré à la démarche. Il en va de même pour l'association de la Route des Vins de Bordeaux en Graves et Sauternes, structure dont les offices de tourisme sont des membres associés.

Trois axes prioritaires communs ont été identifiés par les équipes techniques et les élu.es au tourisme des quatre collectivités, de leurs offices de tourisme et de la Route des Vins de Bordeaux en Graves et Sauternes :

1. Parfaire l'organisation pour faire ensemble :
2. Travailler pour les habitants :
3. Mettre en marché un Sud Gironde "gourmand" :

Lors de sa séance du 22 septembre 2021, le conseil communautaire de la CCM a décidé de la signature d'une convention cadre entre les différentes collectivités, leurs offices de tourisme et l'association Route des Vins de Bordeaux en Graves et Sauternes.

Le comité de pilotage du 17 novembre 2022 propose de mettre en place un nouvel avenant à la dite convention qui permet d'ajuster les actions partagées ainsi que les moyens de mise en œuvre. Le plan d'actions 2023 est le suivant :

- Déployer la marque partagée "La Gironde du Sud"
- Animer le plan local de professionnalisation 2023
- Organiser les Echos du Tourisme#3 -
- Moderniser les partenariats via un accompagnement MONA sur le nouveau marketing de service



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/012

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT TOURISTIQUE
ENTRE LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU BAZADAIS,
DE CONVERGENCE GARONNE, DE MONTESQUIEU, DU SUD
GIRONDE, LES OFFICES DU TOURISME ET LA ROUTE DES
VINS – AVENANT 2**

- Candidater au nouveau dispositif régional ACTT
- Concevoir une carte touristique partagée
- Définir des actions de promotion communes
- Définir des outils de communication communs
- Faire l'inventaire des activités gourmandes, artisans et producteurs
- Organiser la vente collective
- Faire l'inventaire et le diagnostic des itinéraires doux

Les modalités financières sont précisés dans l'annexe de la convention, celle-ci prévoit une répartition des coûts pour chaque territoire. Concernant le territoire de la Communauté de Communes, le reste à charge est estimé à 22 687,50€, les frais seront pris en charge par l'Office de Tourisme de Montesquieu grâce à la levée de la Taxe de Séjour.

Le budget prévisionnel 2023 de ce plan d'action figure en annexe 2 de la proposition d'avenant.


Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer l'avenant n°2 à la Convention cadre,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget 2023,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 2 février 2023



Martine TALABOT
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu